

**SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
DE LA HAUTE CÔTE NORD**



Syndicat de l'enseignement
de la Haute Côte-Nord

303, rue de Puyjalon, Baie-Comeau (Québec) G5C 1M4
Téléphone : 418 589-9824 télécopieur : 418 589-4744
Courriel : info@sehcn.com Site Web : www.sehcn.com

CIVILITÉS ET POLITIQUE SOCIALE DU SEHCN

Version tirée des statuts et règlements tels qu'adoptés lors de l'AG du 31 mai 2022.

CIVILITÉS ET POLITIQUE SOCIALE DU SEHCN

CIVILITÉS :

Le SEHCN prévoit dans son budget annuel une somme pour souligner certains événements tels que les décès, la reconnaissance pour années de service et les retraites.

Selon le cas, la politique de civilités vise les membres du SEHCN et/ou les membres de son personnel et/ou les membres du CA.

Décès

Pour le décès d'un membre du SEHCN, d'un membre du personnel ou d'un membre du CA, 50 \$ seront utilisés pour l'envoi d'un bouquet de fleurs ou seront remis en don selon les volontés exprimées par la famille. Lorsque possible, le Syndicat envoie une délégation aux funérailles de la personne décédée. De plus, un bouquet de fleurs et une pensée seront envoyés à l'école ou aux écoles où l'enseignante ou l'enseignant travaillait.

Pour le décès du conjoint, de la conjointe ou de l'enfant d'une personne membre, un bouquet de fleurs sera envoyé aux funérailles ou un montant équivalent au coût d'un bouquet sera remis en don à l'organisme choisi par la famille.

Pour le décès du conjoint, de la conjointe, de l'enfant, du père, de la mère, du frère ou de la sœur d'un membre du CA ou d'un membre du personnel du SEHCN, un bouquet de fleurs sera envoyé aux funérailles ou un montant équivalent au coût d'un bouquet sera remis en don à l'organisme choisi par la famille.

Retraite

Lorsqu'un membre du SEHCN ou un membre du personnel prend sa retraite, un certificat cadeau ou une carte de crédit prépayée de 100 \$ lui est offert, à l'endroit de son choix.

Pour les employé(e)s et les membres du CA.

Reconnaissance pour années de service

L'achat de cadeau pour souligner les années de service des membres du personnel est autorisé :

- 10 ans : 100 \$
- 20 ans : 200 \$
- 30 ans : 300 \$

Lorsqu'un membre du personnel quitte pour une raison autre que sa retraite, un cadeau lui est offert selon la charte suivante :

- Entre 1 et 10 années de service : 50 \$
- Entre 11 et 20 années de service : 75 \$
- 21 années et plus : 100 \$

Lorsqu'un membre du CA quitte, un cadeau lui est offert selon la charte suivante :

- 1 à 5 ans : 75 \$
- 6 à 10 ans : 125 \$
- 11 ans et plus : 250 \$

La reconnaissance maximale est de 250 \$ dans une carrière syndicale.

POLITIQUE SOCIALE

Les trois activités suivantes concernent les membres du personnel ainsi que les membres du CA.

Déjeuner de la rentrée :

Un montant de 20 \$ maximum par personne est autorisé.

Souper de Noël :

Un montant de 40\$ maximum par personne est autorisé. Les conjointes et conjoints sont invités.

Souper de fin d'année :

Un montant de 40 \$ maximum par personne est autorisé.

Il est à noter que les budgets réservés pour les différentes zones seront utilisés pour organiser les activités sociales pour les membres du SEHCN.